

Assurer le financement de nos assurances sociales

Avancer ensemble

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux veut que la prévoyance vieillesse soit financée de manière sûre et durable. Un taux de natalité faible, des taux d'intérêts à la baisse et une augmentation de l'espérance de vie remettent en question le financement des deux premiers piliers de notre prévoyance vieillesse. De réelles réformes sont absolument nécessaires. Sans celles-ci, nos enfants seront contraints de rembourser les dettes que notre génération aura laissées. Ceci rendra également nécessaire des coupes budgétaires dans les domaines centraux comme l'enseignement, la sécurité et les infrastructures. Le PLR s'oppose fermement à une telle trahison envers les générations futures.

1. Défis externes

- › Evolution démographique (taux de natalité en baisse, augmentation de l'espérance de vie).
- › Arrivée à la retraite de la génération « baby-boom ».
- › Taux d'intérêts bas sur le marché des capitaux.
- › La dette de l'assurance-invalidité s'élève encore à CHF 10 milliards.

2. Liberté, Cohésion et Innovation

Liberté : le PLR veut un système de retraite moderne en phase avec son temps et qui donne aux individus la plus grande liberté possible. L'économie doit également prendre ses responsabilités : des modèles de travail flexibles doivent être mis en place afin de permettre une réduction graduelle du temps de travail et de laisser aux individus la possibilité de gérer de manière plus flexible leur départ à la retraite. Travailler au-delà de l'âge de la retraite légal, doit en valoir la peine et des rentes partielles doivent permettre un départ à la retraite progressif.

Cohésion : le PLR veut remettre le contrat entre les générations sur les bons rails. Des réformes qui proposent uniquement une augmentation des recettes ou qui rehaussent massivement l'âge de la retraite sont irréalistes. Le PLR veut que chacun contribue à la stabilisation du système social. La redistribution injuste et anti-systémique des actifs aux retraités dans le 2ème pilier doit cesser. Les finances de l'assurance invalidité doivent être stabilisées, afin qu'à l'avenir, tous ceux qui ont réellement besoin d'une rente puissent l'obtenir.

Innovation : l'innovation dans notre système de santé permet à la Suisse de bénéficier de l'une des plus longues espérances de vie au monde. Mais cette espérance de vie prolongée implique que les personnes « actives » s'investissent dans la société. Cela ne concerne pas seulement le système de milice, il est également central de contribuer plus longtemps au financement de la prévoyance vieillesse. Les mauvaises incitations pour un retrait anticipé de l'AVS et de la LPP doivent être supprimées. En même temps, un frein à l'endettement dans l'AVS doit empêcher que les dérives budgétaires mènent à des dettes abyssales.

Nous sommes un pays : nous devons garantir des rentes à la jeune génération, lorsque celle-ci partira à la retraite. Les travailleurs de plus de 55 ans doivent aujourd'hui compter sur le fait qu'ils peuvent faire valoir leur

savoir-faire sur le marché du travail. Les employeurs doivent, de leur côté, promouvoir des modèles de travail flexibles, qui assurent aux travailleurs expérimentés une place sur le marché du travail. Ceci permettra également de réduire la pression migratoire.

La Suisse, un modèle à succès : nos assurances sociales sont un énorme avantage concurrentiel. Dans les autres pays, elles sont très endettées : les rentes diminuent et les plus vulnérables en font les frais. La Suisse ne doit pas répéter cette erreur.

Le PLR a confiance en la Suisse : nos assurances sociales doivent profiter à ceux qui ont contribué à leur financement. Le tourisme social doit être fermement combattu. Au même titre, et tout aussi important, un système d'éducation moderne et efficace doit permettre la réussite sociale de tous les enfants en Suisse. De la main d'œuvre bien formée est la meilleure garantie pour l'innovation. L'innovation est la clé de la création de places de travail et donc la garantie d'assurances sociales financièrement saines.

3. Nos exigences

Des assurances sociales financièrement saines et des réformes qui assurent l'équité entre les générations :

- › Assurer une prévoyance vieillesse financièrement saine pour les jeunes et les aînés et maintenir l'objectif prévu dans la Constitution.
- › Mettre en place des réformes équitables pour tous. Celui qui a payé des dizaines d'années doit pouvoir compter sur les promesses des assurances sociales. Les coûts d'une réforme ne doivent pas être supportés unilatéralement par les jeunes. Une combinaison modérée de mesures doit garantir les rentes.
- › Renforcer la responsabilité individuelle dans la prévoyance : augmentation du montant maximal exonéré d'impôt du 3ème pilier et possibilité de rachat.
- › Réformer l'AI en mettant l'accent sur la réinsertion dans le marché du travail. Le travail doit toujours être plus profitable qu'une rente. Plus d'augmentation temporaire de la TVA pour assainir l'AI.

Un socle stable pour le premier et deuxième pilier :

- › Egalisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes. Ces économies doivent profiter à l'AVS.
- › Hausse modérée de la TVA. La TVA présente l'avantage d'être payée par tous, actifs ou rentiers. Elle est donc la recette la plus équitable d'un point de vue intergénérationnel.
- › L'âge de la retraite doit être couplé soit à la situation financière de la prévoyance vieillesse (sous forme d'un frein à l'endettement), soit à l'espérance de vie.
- › Mise en place d'un frein à l'endettement pour l'AVS.
- › Dépolitisation des paramètres techniques de la LPP (taux d'intérêts minimum et taux minimums de conversion).
- › Adaptation du système de cotisations salariales : harmonisation des taux, extension de l'obligation de cotiser aux jeunes travailleurs (moins de 25 ans) et aux bas revenus (seuil d'accès plus bas).

Un système de retraite moderne et un modèle de temps de travail flexible :

- › Instaurer un âge de la retraite flexible au lieu d'un « âge-guillotine » rigide.
- › Promouvoir des modèles de temps de travail et un système de retraite flexibles qui permettent un départ à la retraite graduel et individuel. Encourager le travail au-delà de l'âge de la retraite réglementaire.
- › Prise en charge plus active, spécialisée et personnalisée, des travailleurs âgés qui ont perdu leur travail par les offices régionaux de placement. Ceci permet un retour plus rapide dans le monde du travail.

4. Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › Blocage d'une attaque du PS sur le processus de financement du 2^{ème} pilier : l'introduction d'un cadre de répartition des cotisations LPP a été évitée ([12.4211](#))
- › 4^{ème} et 5^{ème} révision de l'AI avec comme principe « Le travail avant la rente ». Prochaine étape – développement continu de l'AI – en cours de traitement aux chambres.
- › Séparation du fonds AI du fonds AVS afin de protéger les rentes AVS du déficit de l'AI
- › Rejet de l'initiative 1:12, initiative qui aurait encore plus alourdi le financement de l'AVS
- › Rejet de la réforme « prévoyance vieillesse 2020 » qui prévoyait une extension des prestations dans l'AVS et un affaiblissement du 2^{ème} pilier.
- › Le Conseil fédéral a repris les grandes lignes du [Plan B](#) du PLR pour une réforme du 1^{er} pilier.
- › Introduction d'un plafond de fortune limitant l'accès aux prestations complémentaires (CHF 100'000.- pour les personnes seules, 200'000.- pour les couples).